

Les plus belles réussites de la lutte antitabac : Coup de projecteur sur les pays sans fumée



Uruguay

Le 1^{er} mars 2006, l'Uruguay devenait le premier pays entièrement non-fumeur du continent américain.¹

Malgré un taux de tabagisme traditionnellement élevé, la campagne visant à introduire une loi antitabac en Uruguay a connu un véritable succès. Avant l'entrée en vigueur de la loi, les niveaux d'exposition à la fumée secondaire en Uruguay figuraient parmi les plus élevés d'Amérique du Sud.²

Smokefree status	100% smokefree
Smokefree since	March 2006
People protected	3.5 million

Contexte

Le processus a commencé il y a quelques années. Un décret imposant une restriction partielle sur le droit de fumer dans les lieux publics était déjà en place en 1996 mais était resté lettre morte. Par conséquent, lorsque la *National Alliance for Tobacco Control* (Alliance nationale pour la lutte antitabac)³ a mené une enquête sur la présence de nicotine dans les lieux publics, elle a constaté que tous les lieux inspectés, y compris les chambres d'hôpital et les établissements scolaires, étaient contaminés par le tabac. Certains lieux publics présentaient même des taux de nicotine équivalents aux taux relevés dans les bars et les pubs.

À la fin de l'année 2003, l'initiative *Smoke Free Americas* (pour des Amériques sans fumée) de l'Organisation panaméricaine de la Santé a accueilli un atelier sur les environnements sans tabac auquel l'Uruguay a participé en qualité qu'observateur. Au cours de cet atelier, le ministre de la santé uruguayen s'est engagé à prendre part à la mise en place dans les 2 ans d'environnements 100 % non-fumeurs dans tous les établissements scolaires et de santé ainsi que dans les lieux publics.

Le 9 septembre 2004, l'Uruguay a ratifié la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Le processus de ratification a joué en faveur de la *National Alliance for Tobacco Control*, la faisant mieux connaître des responsables politiques et du grand public. Cette même année, un décret présidentiel (décret 98/004) a stipulé que tous les établissements de santé devaient être 100 % non-fumeurs.

En 2005, la lutte antitabac a connu un renouveau politique lorsque le professeur Tabaré Vázquez a été élu président de l'Uruguay. Oncologue de renom, le professeur Vázquez connaissait parfaitement les dangers mortels du tabagisme et n'a ainsi pas hésité à faire de la lutte antitabac une priorité nationale. Le 31 mai 2005, à l'occasion de la première Journée

mondiale sans tabac de sa présidence, il s'est engagé en faveur de la lutte antitabac. Le Ministère de la Santé a alors créé un Programme de lutte antitabac chargé de définir les politiques à mettre en place en matière de lutte contre le tabagisme.

L'étape suivante fut l'interdiction de fumer dans les bureaux accueillant du public (Décret 215/005) et, avant septembre 2005, un autre décret interdisait de fumer dans tous les lieux publics intérieurs. Cette interdiction de fumer dans les lieux publics et privés est entrée en application le 1^{er} mars 2006.

Les inspecteurs du Ministère de la Santé ainsi que les citoyens qui, en se posant en observateurs, collaborent au travail des inspecteurs, veillent au respect de la loi. Ces citoyens observateurs ne peuvent en aucun cas sanctionner les personnes qui commettent des infractions à cette loi mais ils peuvent informer le Ministère le cas échéant. Le Ministère entame alors une inspection sur le lieu où l'infraction a été commise. Les lieux publics doivent en outre apposer des panneaux de signalisation concernant l'interdiction de fumer et ne doivent pas disposer de cendrier à l'intérieur.

Il existe deux tarifs d'amendes en cas d'infraction. La première amende se monte à 100 Unidades Reajustables (UR), soit environ 820 euros. La deuxième amende est de 200 UR. La troisième sanction consiste à imposer la fermeture du restaurant pendant 3 jours.

- La loi antitabac est très appréciée du public. En novembre 2006, un sondage d'opinion a révélé que 95 % de la population, y compris 92 % des fumeurs, pensent que « tous les travailleurs ont le droit de travailler dans un environnement 100 % non-fumeur » ;
- 80 % de la population, y compris presque deux tiers des fumeurs, approuvent le décret présidentiel et
- et presque 90 % considère que cette loi est respectée.

Les conséquences de la loi sur la santé ont déjà commencé à se faire sentir ; un quart des fumeurs ont déclaré fumer moins du fait de la loi.⁴

Seulement deux propriétaires de restaurants ont déclaré publiquement devant les médias qu'ils n'obéiraient pas à cette loi. Le Ministère de la Santé leur a immédiatement donné une contravention. Les seules données disponibles concernant l'application de la loi proviennent des rapports des inspecteurs du Ministère de la Santé. D'après ces rapports, seules six amendes ont été distribuées jusqu'à aujourd'hui ; deux à chacun des propriétaires de restaurants dont il a été question plus haut et deux autres à deux différents établissements de l'intérieur du pays.

Afin de traiter le sujet de la lutte antitabac, l'Alliance nationale a lancé deux campagnes dans les médias. La première campagne, appelée « Un million de fois merci » visait à préparer le public à accepter le décret. L'idée était de collecter un million de signatures pour remercier les fumeurs qui ne fument pas dans les lieux publics. Les signatures étaient recueillies par le biais de tracts, d'appels gratuits et via un site internet : www.unmillondegracias.com.uy. La campagne a été lancée par le Président lui-même lors d'une vidéoconférence diffusée dans le pays tout entier. À la fin de la campagne, 1,3 millions de signatures avaient été recueillies.

La deuxième campagne s'intitulait « *Smokefree Uruguay* » (Pour un Uruguay sans tabac). L'un de ses objectifs était de lancer un logo national qui illustrerait un environnement sans fumée. Cette campagne incluait une brochure internationale interactive, un spot télévisé, des annonces radiophoniques et des affiches. Elle a été lancée à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac 2006.

L'expérience de l'Uruguay montre clairement que la mise en place d'environnements 100 % sans fumée n'est pas seulement souhaitable mais également possible et ce même dans un pays d'Amérique du Sud où les taux de prévalence sont élevés. Une réelle volonté politique ainsi que le soutien de la société civile facilitent encore davantage la mise en œuvre de telles décisions.

¹¿Cómo se logró que Uruguay cambiara tanto? Dr. Eduardo Bianco and Catherine Jo. Framework Convention Alliance Bulletin. Issue 69, page 7. July 4, 2007. Available at: http://fctc.org/x/bulletin/COP2_69.pdf. Accessed 10.31.2007
Global Smokefree Partnership. Smokefree in Action: Success Stories – Uruguay. Adriana Blanco. Available at: <http://www.globalsmokefreepartnership.org/evidence.php?id=21&PHPSESSID=f5e660e3234784504bcf8813168be741>. Accessed 10.31.2007

² Navas-Acien A, Peruga A, Breyse P et al (2004).. *JAMA* 291(22):2741-5.

³ Until 2000, individuals and institutions campaigning for smokefree legislation worked in isolation. Then the National Alliance for Tobacco Control was formed. The Alliance is a non-official network of public and private institutions and civil organizations. It became an umbrella organization, enabling passionate individuals and committed institutions to campaign with a solid foundation.

⁴ Equifax/Mori (2005). Conocimiento y Actitudes Hacia el Decreto 268/005 (unpublished). Available at: <http://www.bvsops.org.uy/pdf/tabaco00.pdf>. Accessed 10.31.07